
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 mars 2025 à 13 h
777, boul. Marcel-Laurin

CA25 08 0113

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 10 mars 2025, à 13 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier - absente

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

CA25 08 0114

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mars 2025.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mars 2025.

ADOPTÉ.

CA25 08 0115

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250597001 autorisant l'occupation du parc Beaudet le 22 mars 2025, un don et un soutien technique et matériel à VertCité pour l'organisation de la 19^e édition de l'Érablière urbaine.

ATTENDU que le mois de mars 2025 marquera la tenue de la 19^e édition de l'Érablière urbaine sur le territoire laurentien;

ATTENDU que l'événement se déroulera le 22 mars 2025;

ATTENDU que l'arrondissement est sollicité sur les plans logistique, matériel et financier pour soutenir l'organisation de l'événement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser l'occupation du parc Beaudet le 22 mars 2025 pour la tenue de la 19^e édition de l'Érablière urbaine;
- 2.- D'accorder un don de 4 000 \$ à VertCité pour la 19^e édition de l'Érablière urbaine;
- 3.- D'autoriser un soutien technique et matériel pour l'organisation de l'événement;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0116

La période de questions du public débute à 13 h13.
Aucune question n’a été posée.

CA25 08 0117

Proposé par le conseiller Aref Salem;
Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :
De lever la séance extraordinaire à 13 h 14.
ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2025.